

*Le budget*

Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants pour parler de la dette nationale.

Juste avant que les conservateurs n'accèdent au pouvoir en 1984, la dette s'élevait à 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle dépasse les 420 milliards. Le gouvernement a plus que doublé la dette. La politique des taux d'intérêt élevés appuyée par le gouvernement a contribué à accroître le déficit. Le déficit de 31,5 milliards que nous aurons cette année est le plus élevé depuis 1985-1986 et n'a été dépassé que trois fois dans toute l'histoire du Canada.

On doit vraiment se demander comment le gouvernement gère l'économie de notre pays. Il a eu toutes sortes d'occasions d'améliorer notre situation économique. Malgré des années de croissance économique où les recettes étaient abondantes, malgré de nombreuses hausses d'impôts, 33 au total, et malgré des réductions dans tous les services gouvernementaux, les conservateurs ont quand même réussi à doubler la dette et n'ont même pas pu réduire le déficit.

Le ministre des Finances a dit que le déficit n'atteindra pas les niveaux prévus cette année et l'an prochain. Il continue d'augmenter, alors que deux millions de Canadiens touchent de l'aide sociale, y compris 700 000 enfants qui ont fait la queue aux banques d'alimentation en 1991. Ces enfants affamés sont évidemment un mauvais point au dossier des conservateurs. De nos jours, il y a plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald au Canada.

Le budget ne prévoit pas grand-chose pour redonner confiance aux milieux d'affaires. Les modifications fiscales mineures proposées par le gouvernement sont plus que neutralisées par la hausse des taux d'intérêt et la surévaluation du dollar. Comment prendre le gouvernement au sérieux quand, dans une autre décision rendue vendredi dernier, la commission des échanges internationaux du ministère américain du Commerce a déclaré que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis étaient indûment subventionnées.

Cette décision, qui a entraîné l'imposition de droits compensatoires de 14,48 p. 100 sur les importations de bois d'oeuvre canadien, est tout à fait inacceptable. L'industrie ne doit pas être tenue en otage à cause de la politique protectionniste américaine. Elle risque de perdre quelque 430 millions de dollars au cours de la prochaine année, ainsi que des milliers d'emplois. Que prévoit le budget pour l'industrie du bois? Il ne prévoit rien, absolument rien, pour aider l'industrie canadienne du bois actuellement victime du harcèlement des Américains.

En conclusion, malgré des occasions inespérées de réduire le déficit entre 1985 et 1990, le gouvernement a mal géré les fonds publics. Il a promis d'enrayer l'inflation et il a, de ce fait, jeté l'économie par terre. Le budget ne prévoit pas de solutions à la plus longue récession que nous ayons connue. Les Canadiens espèrent que le gouvernement les soulagera des méfaits de la conjoncture économique. Le gouvernement a échoué lamentablement pour ce qui est de résoudre les problèmes économiques actuels.

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, je n'ai pas entendu toutes les observations du député, mais j'aimerais avoir des précisions sur deux ou trois éléments que j'ai saisis.

J'ai entendu le député parler des propositions du gouvernement pour ceux qui veulent acheter une maison et de la possibilité qui est offerte aux contribuables de retirer à cette fin jusqu'à 40 000 \$. Je voudrais des précisions. J'ai cru entendre le député dire que, si les fonds ne pouvaient être retirés d'un établissement financier à cause du régime d'investissement choisi, le régime ne servait à rien parce qu'il n'était pas possible de retirer les fonds avant la date limite.

Je crois savoir que la plupart des établissements financiers sont maintenant très heureux de rouvrir les investissements à terme fixe comme les certificats de dépôt garantis et de laisser filer cet argent, pour la simple et bonne raison que les taux d'intérêt ont diminué. La plupart des établissements doivent payer des taux d'intérêt supérieurs sur ces fonds. C'est donc avec empressement qu'ils acceptent de les libérer. Comme les taux d'intérêt sont plus faibles maintenant, c'est le moment idéal pour ce genre d'initiative.

Deuxièmement, le ministre a dit au cours de la période des questions, il me semble, qu'il y aurait une période de grâce de 30 jours.

• (1600)

S'il faut signer l'offre d'achat, il y aurait une période de grâce de 30 jours pour retirer les fonds d'un REER. Je voudrais que le député me réponde sur ces deux points.

Le député a aussi parlé du gouvernement et de sa dette, disant, si je ne m'abuse, que le gouvernement avait doublé la dette.

C'est un fait que la dette du Canada a doublé. J'en conviens. Mais le député ne reconnaît-il pas que, si le gouvernement n'avait pas enregistré un excédent de son budget de fonctionnement l'an dernier et cette année, la dette serait aujourd'hui de 25 milliards plus élevée, que tout ce qui s'est rajouté à la dette, ce sont les intérêts composés qui s'accumulent, et enfin que la dette serait